

apporter des présents et lui faire leurs adieux. Outre le vieux chef, Jacques Cartier avait à bord 10 autres sauvages, sans compter une petite fille que l'agouahanna de la bourgade d'Hachelai lui avait donnée.

Il est impossible de ne pas blâmer cette action de Cartier, enlevant ainsi contre tout droit à leur pays et à la liberté le vieux chef et ses compagnons ; et en cela ce grand homme s'est certainement trompé.

Enfin le 16 mai, Jacques Cartier mit à la voile pour retourner en France. Cette fois au lieu de cotoyer le côté Nord du fleuve, il longea le Sud, afin de passer entre Gaspé et l'île d'Anticosti. En entrant dans le fleuve il avait cru ce passage fermé, mais n'avait pas tardé à reconnaître son erreur. Il s'arrêta en passant à l'île St. Pierre où il se trouva plusieurs navires de Bretagne faisant la pêche.

De retour en France, Cartier n'eut rien de plus pressé que de présenter Donacosta à François Ier, qui suivant les prévisions du capitaine fut enchanté des récits du vieux chef et surtout de ceux qui concernaient le royaume du Saguenay, pour la reconnaissance duquel il résolut une nouvelle expédition. Mais sa grande lutte avec Charles Quint qu'il combattait alors en Italie, l'empêcha de mettre immédiatement son projet à exécution. Ce ne fut que quatre ans plus tard, en 1540, qu'on tourna de nouveau les yeux vers le Canada. Un riche et puissant Seigneur de la Picardie, François de la Rocque, Sieur de Roberval, organisa une expédition pour le Saguenay, moyennant quoi, il obtint le titre de vice-roi de la Nouvelle-France, et de Seigneur des pays de Terre-Neuve, de Saguenay, de Stadaconé, et d'Hochelaga. Quant à Donacosta et à ses compagnons d'exil ils étaient tous morts, moins la petite fille, loin des tombeaux de leurs pères, mais ils étaient morts chrétiens.

(A CONTINUER.)

LA MINERVE.

Mardi matin, 8 Février 1859.

Correspondance Parlementaire

Toronto, Samedi, 5 février.

Une question, qui n'est présentée que d'une manière incidente domine aujourd'hui le débat : et l'on discute bien moins depuis deux jours sur la question du siège du gouvernement que sur la politique générale des deux partis qui se trouvent aujourd'hui en présence.

On peut dire, sans exagération, que M. Brown n'est plus que l'ombre de lui-même.

Les adversaires le pressent, le harcèlent ; ses collègues semblent l'appeler par des cris tantôt ironiques et tantôt impatients : les galeries cherchent en vain le tribun fougueux qui, il y a 6 mois à peine, se précipitait dans l'arène lorsque les combattants semblaient épuisés, comme pour les ranimer du souffle de sa colère et de sa passion.

Il reste, ainsi que le lui disait hier M. S. Smith, muet comme la tombe. Il parle lentement, avec un certain embarras, avec une lassitude visible.

Le Globe même a perdu ce ton de triomphe, qui feignait la confiance pour l'inspiration aux amis : les informations sont les mêmes ; le soin de la rédaction n'a pas diminué ; il a perdu seulement cette ardeur de passion, et quelque chose de cette intempérance de langage qui était en partie sa force et sa honte.

C'est que l'opposition s'est brisée, comme un faisceau mal lié, sous les sarcasmes et le mépris.

C'est une chose incroyable, mais certaine, que Messieurs Drummond, Brown et Dorion entrant ensemble au Cabinet n'étaient d'accord que sur un point : la représentation basée sur la population.

Cela résulte, d'une manière incontestable des aveux arrachés à eux-mêmes et à leurs amis.

Ils espéraient s'entendre, une fois au pouvoir : et puis, n'était-il pas toujours temps d'en descendre après avoir satisfait, ne fût-ce qu'un jour, sa vanité.

Dans ce but, ils avaient sacrifié jusqu'à leur honneur personnel ; et rien n'est plus digne de pitié que d'entendre tout ce que chacun d'eux avait dû oublier avant de cimenter une telle alliance.

Ils s'étaient à l'envi prodigués des injures ; et ils s'étonnent que la Chambre n'ait pas eu de confiance dans des hommes qui s'étaient ainsi flétris mutuellement !

L'Hon. M. Rose, dans un discours très-remarquable, a fait ressortir la véritable caractéristique d'une semblable alliance.

M. Drummond avait eu un de ses plus beaux mouvements oratoires en reprochant à M. Brown ses sept années de mensonges accumulés : et il est devenu, dans ce cabinet, procureur-général pour le Bas-Canada !

A la suite d'une longue enquête, tenue en 1854, l'Hon. M. Morris avait été dénoncé, par une motion de M. A. A. Dorion, secondé par M. Brown, comme complice des prétendues fraudes de M. Hinks, comme ayant manqué à ses devoirs de ministre, et compromis les intérêts publics : voilà l'homme que, trois ans après, les mêmes MM. Brown et Dorion plaçaient dans le fauteuil de l'orateur du Conseil Législatif.

M. Brown avait dénoncé, avec une persistante calomnie, l'Hon. M. Sicotte, comme un homme vil, misérable et hypocrite, prêt à sacrifier son honneur à sa situation : et M. Sicotte est le premier homme que MM.

Brown et Dorion vont trouver pour le prier de devenir leur collègue.

Ajoutez à toutes ces turpitudes, l'alliance de M. Brown avec le chef des Irlandais Catholiques, c'est-à-dire de ceux que M. Brown a toujours poursuivis d'une haine aveugle et acharnée, et vous comprendrez quelle est la puissance des armes que nos amis ont aujourd'hui dans les mains.

M. Brown avait fait, pendant la dernière session, un effort suprême pour conquérir le pouvoir ; il est retombé au pied de la barrière comme un homme épuisé par la fatigue et par le découragement.

Acculé aujourd'hui entre le pouvoir dont il ne peut pas franchir les degrés et le gouffre de sa ruine que son ambition a creusé sous ses pas ; il sent qu'il devient un obstacle même pour ses amis.

Il a cru à tous les moyens de succès : il les a tous employés sans succès ; et maintenant qu'il est vaincu, humilié, ruiné, dit-on, ses partisans sont prêts à le sacrifier, plutôt que de perdre pour eux-mêmes toutes les espérances de fortune à venir.

M. McGee, qui avait déjà prononcé un discours dans les deux premiers jours de la session, a repris la parole hier pour donner quelques explications personnelles.

Mon humble nom, avait-il dit la première fois, est connu dans la terre de ma naissance ; et j'ai ici 300,000 Irlandais derrière moi.

Si étrange que pût paraître une semblable garde d'honneur à M. Brown, il a paru accueillir avec faveur la déclaration de son nouvel ami.

M. McGee a toujours cette parole à la fois élégante et incisive qui en fait, dans sa langue, l'orateur peut-être le plus agréable de la Chambre d'Assemblée. Il a une poésie naturelle, fière et mélancolique, qui semble comme un dernier écho de la Harpe brisée des enfants d'Eirin. Il a plus de grâce et d'enjouement que de force, plus de raillerie et d'amertume que de colère. Il est au parlement ce que nous l'avons vu dans les assemblées populaires, calme au milieu des passions qu'il soulève, joignant au sourire d'un sceptique, les élans d'une âme inspirée.

Quels que soient les sentiments que puisse inspirer le caractère de M. McGee, et si justement sévère que soit l'opinion portée sur sa conduite, il n'y aurait ni justice, ni bonne foi à méconnaître son influence ou son talent.

Dans son premier discours, M. McGee avait parlé presque exclusivement de lui-même. Hier, il est sorti d'un instant de ce cercle pour défendre devant le parlement, les prétentions de Montréal à devenir la capitale du Canada.

Il a vivement reproché à M. Rose de ne pas servir l'intérêt de ses constituants ; et il a émis à ce propos, la théorie la plus singulière, si elle ne lui avait été inspirée par la nécessité de sa situation.

M. McGee, qui ne se regarde avec raison que comme le représentant du Grifftown et de l'armée Irlandaise disséminée sur toute la surface de la province, a posé en principe le devoir étroit de la part des membres de la Chambre de servir les intérêts spéciaux des localités qui leur ont confié un mandat politique.

M. Dunkin a très bien relevé ce qu'il y a de faux dans une semblable théorie, contraire à la fois à la dignité de la Chambre et à l'esprit de nos institutions. Le Globe lui-même est obligé de dire, ce matin : M. Dunkin a fait un discours habile, le discours d'un jurisconsulte, pour défendre le gouvernement.

La discussion française, si pauvrement ouverte par M. Piché, a été reprise avec gravité et talent par MM. Sicotte et Cartier. Jeudi, M. Langevin, qui seconde l'amendement proposé par l'ex-Commissaire des travaux publics, a gardé la parole pendant trois-quarts d'heure environ. L'hon. membre pour le Comté de Dorchester a un talent sérieux sans fantaisie, presque sans ornement ; c'est un de ces esprits qui ont, plus que tous autres, besoin d'avoir raison. Ses succès, et il en a eu de légiti- mes, il les a toujours dus à cette estime que le talent emprunte au caractère ; il ne les a jamais arrachés par surprise aux entraînements de l'admiration.

Comme homme politique, M. Langevin compte plus au nombre de ses amis qu'au milieu de ses adversaires ; car s'il honore les premiers, il ne se fait pas redouter par les seconds.

Après M. Langevin est venu M. Turcotte, qui a intéressé et animé la Chambre pendant plus de deux heures. M. Turcotte a un talent vil, mobile, agressif, qui en fait un assaillant dangereux. Il a harcelé inutilement MM. Dorion et Drummond, et c'est pour répliquer à ses attaques que M. McGee a pris hier la parole.

M. Drummond a eu cependant, un mot heureux.

L'hon. membre pour Champlain raillait M. Dorion sur les fameux chèques dont il est question dans l'adresse aux Electeurs de Montréal. Il lui demandait sur quelles banques ils étaient payables ; et il les comparait aux garanties de M. Thibault, et aux assurances de M. Drummond, qui, dit-il, ne regarde d'un mauvais œil.

Pourriez-vous me dire, répliqua immédiatement, l'hon. membre pour Lotbinière, qui je regardais et pour qui je faisais la grimace ?... c'est que l'on me demandait si c'étaient des chèques du Grand-Tronc.

Le mot fut accueilli par un éclat de rire général, auquel M. Turcotte prit part de bonne grâce.

La discussion actuelle, qu'après le vote une lettre résumera sous ses

divers aspects, a déjà produit quelques résultats qu'il est bon de constater en passant.

Deux hommes marquants de l'opposition, d'un talent sans doute inégal, mais que leur énergie a placés presque au même rang, MM. Foley et Connor, sont venus faire des aveux et des protestations d'autant mieux accueillis que les auteurs n'en sont pas suspects.

M. Connor s'est élevé avec force contre ceux qui avaient osé blâmer la décision des juges ; et M. Foley a déclaré qu'il était indigné d'attaquer la conduite tenue par le Gouverneur Général, à l'occasion du ministère dont lui-même M. Foley faisait partie : s'il n'était pas protégé par les lois, a-t-il l'orateur, je me ferais un devoir de le défendre.

Ces paroles tombaient à plomb sur la tête de M. Brown qui a semblé n'avoir un moment retrouvé sa force dans le Globe, que contre l'action du Gouverneur et la décision des cours de justice.

C'est peut-être le premier signal de cette désaffection dont tout le monde s'entretient, et qui faisait dire l'autre jour à un *clair-grit* dévoué : Ce que les ennemis de M. Brown disent tout haut, ses amis mêmes le pensent tout bas.

En somme, la discussion se tient bien ; et si elle continue ainsi, elle marquera dans les annales du Parlement : elle est par fois acrimonieuse, mais elle n'est pas violente : elle est intéressante, mais dans la mesure où la personne de nos hommes publics appartient aux débats.

Elle est suivie par un public nombreux et attentif, qui témoigne, pendant les discours français, un désappointement visible. Il est clair, alors, que la plupart n'y comprennent rien ; ils cherchent à saisir, dans le geste, dans les inflexions de la voix, dans les impressions mêmes de la Chambre, la pensée de l'orateur.

Au premier rang des galeries figurent toujours un cercle élégant de dames, qui semblent vouloir se venger de leur exclusion comme actrices, en nous chassant à leur tour des banquettes réservées aux spectateurs.

Le vote sur l'amendement de M. Sicotte ne sera peut-être pas pris avant 8 jours : on voit, en effet, sur tous les points de la salle des membres prenant des notes ; ce qui nous menace d'autant de discours ; ou, si vous le préférez, ce qui nous les fait espérer.

En attendant, les calculs et les suppositions vont leur train : on additionne, on soustrait, innocemment, bien entendu, le nom de son prochain : chacun, dans ce travail, fait plus souvent la preuve de la vivacité de ses desirs que de la perspicacité de son esprit.

L'issue est toujours douteuse, bien qu'elle s'annonce, de jour en jour, d'une manière plus favorable à l'administration. Selon toute prévision, la majorité, quel qu'en soit le sens, n'atteindra pas plus de 8 à 10 voix.

La liste, qui circulait hier, parmi l'opposition du Haut-Canada, donnait au ministère 9 voix de majorité. Vous connaissez la motion proposée, dans la Chambre Haute, par l'Hon. M. Armand ; ma prochaine lettre en entretiendra nos lecteurs.

Conseil Législatif.

Dans la séance d'hier soir, lundi, 7 février l'Hon. M. Armand a proposé la résolution suivante :

« Que le Gouvernement Exécutif de cette Province ayant eu devoir prendre l'initiative sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, comme il appert par les dépêches et documents soumis ce jour à la Chambre, cette Chambre croit devoir exprimer l'opinion qu'il est prématuré de commencer de suite à construire les édifices nécessaires au logement de la Législature, et qu'en conséquence de l'action que le Gouvernement a cru devoir prendre relativement à la dite question de la confédération des provinces anglaises, aucune partie de la somme votée par la 20^e Victoria, Chap. 17, ne devrait être dépensée maintenant. »

Cette motion ne sera prise en considération que mercredi prochain, d'après notre dépêche télégraphique d'hier soir.

Nouvelles du Canada.

Nos remerciements à qui de droit pour différents documents venant de Toronto.

Nominations. — Il a été élu au Conseil le Gouverneur Général, nommé l'honorable René Edouard Caron, l'hon. Charles Derry Day, et l'hon. Augustin Norbert Morin, pour être commissaires pour la codification des lois du Bas-Canada, en vertu des dispositions de la 20^e Victoria, Chap. 43.

Revue des marchés. — Fleur. — La vente n'a pas été considérable. Il a été demandé \$6.50 à 7.00, par quarts ; mais il serait difficile de trouver des acheteurs à \$6.00. Il en a été reçu 6000 quarts par le Grand-Tronc, durant la semaine, presque le tout a été emmagasiné ; Grain. — Il n'y a pas de vente ; Blé d'Inde. — Il n'y a pas ; Orge. — Il n'y a pas de vente importante et on en recevait peu ; Avoine. — On en offre à 60 cents ; Provisions. — Prime et Prime mes restent aux prix habituels la semaine dernière. Il y a plus d'activité pour la vente du mouton, \$19.00, serait donné pour des quantités ; Aliments. — La Potasse reste à \$6.15 ; Perlesse, demandes modérées couvrent au prix de la semaine dernière.

Ouverture de la Chambre d'Assemblée. — A l'occasion de cette ouverture il n'y avait pas moins de 400 personnes demandant des emplois comme clercs, extra-clercs, messagers, &c. La plupart d'entre eux ont été déçus, attendu que l'orateur veut, autant que possible, diminuer les dépenses durant cette session.

Cour de Police. — Eustache Lussier, canadien de moyen âge, a été condamné vendredi dernier à deux mois de prison par le magistrat de police, pour avoir volé, deux jours auparavant, quatre dinars à un fermier de Longueuil, du nom d'Emard.

Où est la Police ? — Samedi dernier, vers les deux heures du soir, dans la rue Sanguinet, un des employés de notre établissement se rendant à son travail, fut témoin d'un acte d'indigne cruauté. C'était un charretier qui, dans un état de rage ou la plus profonde ivresse l'avait jeté, frappait à tour de bras un cheval épuisé et épuisé de fatigue. Plusieurs personnes intervinrent vainement pour empêcher ce misérable d'exercer plus longtemps son atroce barbarie sur le pauvre animal, qui n'en eut que plus de coups. Vers minuit, l'employé en question se rendant à son domicile, vit le malheureux cheval agonisant dans une mare de sang. Nous demandons encore une fois, que fait la Police qui tolère ou ne prévient pas un tel acte de cruauté qui, malheureusement, est assez fréquent dans notre ville ?

Nous venons d'apprendre avec regret la mort de M. Joseph Savage, Ecuyer, à la suite d'une maladie de quelques semaines. Citoyen de cette ville depuis 40 ans, il avait su s'y attirer l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

Désastreux conflagration à la Pointe Lévis. — Sur les deux heures, hier après-midi, un violent et désastreux incendie s'est déclaré dans le magasin d'épicerie de M. Louis Lemieux, ancien et respectable habitant de Notre-Dame de la Victoire. L'élément destructeur, favorisé d'un fort vent d'Est, s'est bientôt communiqué aux deux autres maisons avoisinantes et occupées l'une par M. Jean Lemieux, et l'autre par M. Olivier Bégin. Les flammes envahirent de la maison de M. Jean Poiré, hôtelier, ainsi que celle de M. L. Poiré, propriétaire de vapeurs. On a aussi été obligé, pour arrêter les progrès de l'incendie, d'abattre un hangar appartenant à M. Charles Duchesneau. Le nombre des bâties incendiées s'élève à six. Toutes ces constructions étaient assurées, à l'exception de la maison de M. Louis Lemieux et du hangar de M. Chs. Duchesneau. Nous n'avons pas appris quel chiffre s'élève les pertes. On n'a eu heureusement à déplorer la perte d'aucune vie.

Quartier St. Laurent. — M. W. Bristow se présente pour ce quartier sur l'assurance, dit-on, d'être soutenu par un grand nombre de voteurs.

D. Sénécal, éc., avocat, fera ce soir une lecture au Cabinet de Lecture Paroissial, sur la poésie du droit. M. Sénécal est bien connue des habitudes du Cabinet qui ont eu, plus d'une fois occasion de l'applaudir ; et qui seront heureux de pouvoir le faire encore ce soir.

Faillites en Canada. — L'almanach annuel de l'Agence mercantile annonce qu'en 1857, il y a eu 30 faillites déclarées dans le Canada Est, donnant un passif \$1,790,000 ; — en 1858, 62 — passif \$1,726,810. — en 1859, 62 — passif \$1,726,810. — en 1858, 62 — passif \$1,726,810. — en 1859, 62 — passif \$1,726,810.

En attendant, les calculs et les suppositions vont leur train : on additionne, on soustrait, innocemment, bien entendu, le nom de son prochain : chacun, dans ce travail, fait plus souvent la preuve de la vivacité de ses desirs que de la perspicacité de son esprit.

L'issue est toujours douteuse, bien qu'elle s'annonce, de jour en jour, d'une manière plus favorable à l'administration. Selon toute prévision, la majorité, quel qu'en soit le sens, n'atteindra pas plus de 8 à 10 voix.

La liste, qui circulait hier, parmi l'opposition du Haut-Canada, donnait au ministère 9 voix de majorité. Vous connaissez la motion proposée, dans la Chambre Haute, par l'Hon. M. Armand ; ma prochaine lettre en entretiendra nos lecteurs.

L'issue est toujours douteuse, bien qu'elle s'annonce, de jour en jour, d'une manière plus favorable à l'administration. Selon toute prévision, la majorité, quel qu'en soit le sens, n'atteindra pas plus de 8 à 10 voix.

La liste, qui circulait hier, parmi l'opposition du Haut-Canada, donnait au ministère 9 voix de majorité. Vous connaissez la motion proposée, dans la Chambre Haute, par l'Hon. M. Armand ; ma prochaine lettre en entretiendra nos lecteurs.

L'issue est toujours douteuse, bien qu'elle s'annonce, de jour en jour, d'une manière plus favorable à l'administration. Selon toute prévision, la majorité, quel qu'en soit le sens, n'atteindra pas plus de 8 à 10 voix.

La liste, qui circulait hier, parmi l'opposition du Haut-Canada, donnait au ministère 9 voix de majorité. Vous connaissez la motion proposée, dans la Chambre Haute, par l'Hon. M. Armand ; ma prochaine lettre en entretiendra nos lecteurs.

L'issue est toujours douteuse, bien qu'elle s'annonce, de jour en jour, d'une manière plus favorable à l'administration. Selon toute prévision, la majorité, quel qu'en soit le sens, n'atteindra pas plus de 8 à 10 voix.

La liste, qui circulait hier, parmi l'opposition du Haut-Canada, donnait au ministère 9 voix de majorité. Vous connaissez la motion proposée, dans la Chambre Haute, par l'Hon. M. Armand ; ma prochaine lettre en entretiendra nos lecteurs.

L'issue est toujours douteuse, bien qu'elle s'annonce, de jour en jour, d'une manière plus favorable à l'administration. Selon toute prévision, la majorité, quel qu'en soit le sens, n'atteindra pas plus de 8 à 10 voix.

La liste, qui circulait hier, parmi l'opposition du Haut-Canada, donnait au ministère 9 voix de majorité. Vous connaissez la motion proposée, dans la Chambre Haute, par l'Hon. M. Armand ; ma prochaine lettre en entretiendra nos lecteurs.

L'issue est toujours douteuse, bien qu'elle s'annonce, de jour en jour, d'une manière plus favorable à l'administration. Selon toute prévision, la majorité, quel qu'en soit le sens, n'atteindra pas plus de 8 à 10 voix.

La liste, qui circulait hier, parmi l'opposition du Haut-Canada, donnait au ministère 9 voix de majorité. Vous connaissez la motion proposée, dans la Chambre Haute, par l'Hon. M. Armand ; ma prochaine lettre en entretiendra nos lecteurs.

L'issue est toujours douteuse, bien qu'elle s'annonce, de jour en jour, d'une manière plus favorable à l'administration. Selon toute prévision, la majorité, quel qu'en soit le sens, n'atteindra pas plus de 8 à 10 voix.

La liste, qui circulait hier, parmi l'opposition du Haut-Canada, donnait au ministère 9 voix de majorité. Vous connaissez la motion proposée, dans la Chambre Haute, par l'Hon. M. Armand ; ma prochaine lettre en entretiendra nos lecteurs.

L'issue est toujours douteuse, bien qu'elle s'annonce, de jour en jour, d'une manière plus favorable à l'administration. Selon toute prévision, la majorité, quel qu'en soit le sens, n'atteindra pas plus de 8 à 10 voix.

La liste, qui circulait hier, parmi l'opposition du Haut-Canada, donnait au ministère 9 voix de majorité. Vous connaissez la motion proposée, dans la Chambre Haute, par l'Hon. M. Armand ; ma prochaine lettre en entretiendra nos lecteurs.

Session de la Paix.

Présent : — CHARLES J. COURSOUL, Ec.,
Président de la Cour,
Vendredi, 4 février 1859.

Cette cour s'est ouverte ce matin sous la présidence ci-dessus. Les Messieurs suivants ont été assermentés comme grands jurés :

Charles Lefèvre, président ; John Stafford, François Simard, Edward Murphy, Crawford Gleson, Auguste Lacasse, Joseph Legris, August Smith, Pierre Vial, Alex. Legare, Henry Stephenson, Andrew Lang, Magloire Gaudin, Henry S. Boyd, et Edward Paquet.

Après une adresse faite par le juge-président, les jurés se retirèrent dans leur chambre.

Plusieurs personnes appartenant à des Compagnies Volontaires de Milice, furent exemptés de servir comme jurés.

La première cause appelée fut celle de James Carrier et J. B. Lefèvre, accusés du vol d'une cage à St. Anne-du-Bout-de-l'Île. Ils furent acquittés, la poursuite contre eux ayant été abandonnée par le Greffier de la Couronne.

Joseph Robert et Léandre Robert, sont appelés dans la boîte, accusés d'avoir tué un bœuf dans le village de St. Jérôme, le 27 octobre dernier. Ils plaident non coupable, et leur procès est fixé au 9 courant.

La cour s'ajourne au lendemain.

Samedi, 5 février, 1859.

La cour s'ouvre à dix heures, sous la même présidence, et elle s'occupe d'une accusation d'émence portée contre un nommé Simon Wilkinson. Les témoins étant défaut, l'accusé fut mis en liberté.

Le Grand Jury rapporta les accusations suivantes comme bien fondées : — Joseph Bélisle, vol — après conviction de félonie — il plaide coupable ; Wm. Shair, vol dans un magasin, plaide non coupable ; Jos. Polovin, vol — plaide coupable ; Margaret Caine, vol — plaide non coupable ; Emelie Martin, plaide coupable ; John Burns et Patrick Donahoe, vol ; Louis Martelle et Abraham Martelle, vol, sur deux accusations ; et des accusations non fondées contre Hugh Boyd, vol ; Alexander McNab, vol ; et Thomas Pritchard, même offense.

Les Messieurs suivants appelés comme Grands Jurés et qui n'avaient pu se rendre, à cause des mauvais chemins le premier jour de la cour, sont assermentés : Olivier Leclerc, Paul Deschambault, Toussaint Linoges, Wm. Hiship et Joseph Chénier.

Les Messieurs suivants appelés comme Grands Jurés et qui n'avaient pu se rendre, à cause des mauvais chemins le premier jour de la cour, sont assermentés : Olivier Leclerc, Paul Deschambault, Toussaint Linoges, Wm. Hiship et Joseph Chénier.

Institut-Canadien-Français.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1859.

PROCÈS-VERBAL.

Présidence de l'Écuyer Fabre, Ec., Officiers présents : MM. H. Fabre, M. Marchand, Achille Belle, Ls. Beaubien, K. Trudeau et C. Dion.

Lecture des Procès-Verbaux des séances du 23 ult., et du 13 Janv. courant.

Lecture par le Sec. Cour. de certaines lettres venant des personnes suivantes : J. B. de la Rivière, P. Vignon, S. J. J. B. Meilleur, Ec., Gédéon Ouhinet, Ec., C. Granet, S. S. Révd. P. Martin, S. J. ; l'Hon. Juge Mondelet, J. C. Taché, Ec., Plusieurs de ces messieurs acceptèrent l'invitation, qui leur a été faite, de la part de l'Institut, de lire, d'autres en ne le peuvent, à cause de leurs occupations.

Discussion de la Question suivante : « Le Gouvernement de Napoléon III est-il celui qui convient le mieux à l'état actuel de la France ? »

Discutent dans l'affirmative : MM. J. A. Mousseau, F. J. V. Regnaud, C. Boucher et Achille Belle.

Dans la négative : H. Fabre.

La Question est décidée dans l'affirmative par le vote unanime de l'Assemblée.

La Commission de Discussion fait Rapport qu'elle a choisi pour être discuté à la prochaine séance, le sujet suivant :

« La France a-t-elle su aussi bien que l'Angleterre coloniser ses possessions ? »

Discutants inscrits : M. Marchand et L. Beaubien.

Le Bureau de Direction recommande l'admission comme membres actifs de MM. Pierre Hubert Morin, entrepreneur, Montréal ; F. J. Collette, marchand, Verchères ; Adolphe Pratt, meublier, Montréal ; Ed. Lafleur, N. P. Montréal ; Joseph Carrière, Sellier, Montréal.

Et la séance est levée.

ACHILLE BELLE,

S. A. H. F.

Institut des Artisans d'Yamachiche.

A une assemblée annuelle tenue le 1^{er} Février sous la présidence du Major D. Grant, les personnes ci-après nommées furent élus pour être officiers.

Président-Honorable, Révd. J. H. Dorion ; vice-président-honorable, Charles Dupont, écuyer ; président-actif, L. L. Desaulniers, écuyer, M. P. P. ; vice-président-actif, Charles Lavoie, écuyer ; secrétaire, H. Beauchemin, écuyer, M. D. ; secrétaire-correspondant, E. Lacerte, écuyer, M. D. ; trésorier, D. Grant, écuyer ; assistant-trésorier, M. E. Gélinas ; Bibliothécaire, Antoine St. Jacques, écuyer ; assistant-bibliothécaire, M. Charles Trahan.

Directeurs : — F. Milot, éc., N. P. ; B. Caron, éc., et MM. Benjamin Longet, Edmond Richer, James Loranger, Sueton Grant, Pierre Pellerin.

Comité des Dux-Montagnes.

A une assemblée des membres de la Société d'Agriculture du Comté des Deux-Montagnes tenue au village de la paroisse de St. Scholastique, chez les di. dit comté, le dix sept du mois de janvier dernier les messieurs suivants ont été élus officiers et directeurs de la société pour la présente année.

Savoir : Jean Bte. Daoust, écuyer, M. P. P. ; Président ; Louis Rodrigue, écuyer, Vice-Président ; Damien Masson, écuyer, Secrétaire-Trésorier.

Directeurs : — Louis Dupras, éc., Isidor Hamelin, écuyer, Wm. Inglis, éc., W. McGee, éc., Antoine Lefèvre, éc., Magloire Gaudin, éc. et Robert Walker, écuyer.

Et les personnes suivantes ont été nommées pour remplir les emplois vacants dans le bureau d'agriculture du Bas-Canada, savoir :

Major Campbell, E. I. Debois, P. E. Dostaler, et John Yule, écuyers.

Nous apprenons qu'une nouvelle troupe d'amateurs « Les amis de la gaité » représentera à l'Union St. Joseph, jeudi le 10 courant l'intéressant Vaudeville intitulé « Le Cadran Solaire » par Victor Baron, deplus une farce intitulée « Un souper pour rien ».

M. Homier nous prie d'annoncer qu'un grand nombre des citoyens les plus influents du quartier St. Louis se sont présentés,

vendredi dernier, chez lui pour le prier de se laisser de nouveau porter candidat aux prochaines élections municipales, et qu'il a bien voulu se rendre à leur sollicitation.

PAR JOHN LEEMING
AFFAIRES DE
CHAMBERLAIN ET THOMSON
PROPRIÉTÉS AU NORD DE LA RUE
SHERBROOKE.

gratuit, on en disposera des deux ensembles
apparemment, à des conditions libérales de paiement.

JOHN LEEEMIG, & C^{ie},
Encanteurs,
19 janvier.

GRANDE VENTE
DE
BIENS-FONDS.

PROPRIETE LATOUR,
SI BIEN CONNUE.

LES Sous-saignés ont reçu instruction d'offrir
dans le marché, la VENTE IMMEDIATE
de cette

VASTE PROPRIETE DE PRIX
COÛTE COMME
"PROPRIETE LATOUR,"

située sur le côté sud de la rue Lagache-tière et
s'étendant de l'Eglise Jean-vie vers la rue St Gene-
vieve, étant à peu près le Centre de la ville et la
seule grande propriété vacante dans la localité
Fassonnée et de la ville.

Les plans montrant le tout divisé en trois
grands sous-divisions, comme suit :—
Premièrement.—S'étendant sur la rue Lagache-
tière 324 pieds, et sur la rue La-
tour 315 pieds, toute la profon-
deur étant bornée au N.E. par les
représentants de Harrison, de
phens, &c., et de l'Eglise Jean-
vieve.

La maison sur ce terrain, avec un front de 52 pieds sur la rue Latour, sera vendue séparément. Secondement.—Un grand lot vacant vis-à-vis la propriété ci-dessus, ayant front sur la ligne Est de la rue Latour de 187 pieds sur 78 pieds de profondeur.

Le tout sera vendu pour bâtir des lots, à tant par pied de front, afin que chaque acheteur ait l'avantage d'acheter un lot de toute grandeur, et n'ayant pas à payer rien plus ou moins que la part de son lot.

Les lots, auront front sur la rue Lagache et de
avec une profondeur (sud) de 115 pieds et sur la
rue Latou, avec une profondeur (nord) de 80
pieds. Le premier acheteur aura le privilège de
prendre toute la profondeur de 216 à 238 pieds
entre les deux rues.
Le titre est parfait et garanti.
Conditions de paiement longues et faciles.
On s'acquittera pas d'argent comptant pour la
moitié des lots.
Un quart sera payé comptant pour les autres
lots et la balance en quatre paiements annuels
avec intérêts.
Ecrire la vente au Hieudieu, le dix de fév. pro-
chain, à l'au Bureau des Soumissions, où l'on pour-
ra en les uns et se procurer d'autres détails.
JOHN LEEMING & Co. Encanteurs.
19 janv.

AVIS est par les présentes donné que
EUDI le DIX-SEPT de FEVRIER pro-
chain, à M D I, seront vendus, au
bureau des soussignés, No 19, Rue Saint Ni-
colas de cette ville, les deux emplacements
dépendant de la succession de feu Joseph
Knapp, en son vivant de Montréal, écuyer,
marchand, savoir :
Deux emplacements situés dans la cité de
Montréal, faisant partie de la propriété

connue sous le nom de propriété McKenzie et décrits sur un certain plan fait par H. H. McFarlane, arpenteur juré, daté le vingt septième jour de Mai mil huit cent cinquante et un et déposé dans l'étude de Isaac Jones Gibb, notaire à Montréal, par acte de dépôt en date du vingt neuf de Mai mil huit cent cinquante trois, sous les numéros trente et trente et un : lesquels dits emplacements sont continus et bœntés

suit : en front par le chemin qui va de Montréal à la Côte de Notre Dames de Neiges, derrière par une ruelle ou passage de dix huit pieds de largeur, la propriété de Sir George Simpson ou représentants, d'un côté au sud-est par le lot numéro vingt neuf et de l'autre côté au nord ouest par un autre ruelle ou passage de dix huit pieds de largeur, aussi la propriété de Sir George Simpson ou

représentants, et contenant cent vingt pieds, quatrevingt huit pieds six pouces dans l'arrière ligne, cent quatrevingt douze pieds dans la ligne sud est et deux cent sept pieds dans la ligne nord ouest le tout mesure française et plus ou moins, avec le droit de passer et repasser des dits emplacements par la rue ou passage en arrière aussi bien que par les rues ou passages qui sont à angle droit avec la dite rue, pour aller au sud.

chemin de la côte des Neiges, tel que
montré sur le dit plan.
Les conditions seront connues au jour de la
vente. Termes faciles et un titre parfaite-
ment clair.

JOHN LEEMING & Co.,
12 janvier 1859.—sik

VENTE

Par Autorité de Justice.
SERA vendu LUNDI, le VINGT-ET-UN
FEBRIER courant, à ONZE heures de l'après-
midi, à la porte de l'église de la paroisse Lapa-
rie de Lamagdeleine, l'immeuble ci-après dé-
signé, dépendant de la communauté qui a existe
entre feu HIPPOLYTE BISSAILLON et MA-
RIE JOSETTE HERBERT, survivante, savoir :
Un emplacement situé dans le village de La-
patrie, sur la côte ouest de la rue Ste. Marie,

contenant 33 pieds de largeur sur la devanture et 63 pieds sur l'arrière, 89 pieds dans une ligne et 81 pieds dans l'autre, le tout à la mesure anglaise; tenant, par devant, à la dite rue Ste. Marie, par derrière, à M. H. Lancôt, d'un côté, à M. J. B. Pagnuelo, d'autre côté, aux héritiers de feu B. J. Lancôt, et avec une maison en bois à deux étages et autres dépendances.

Pour les conditions de la vente, s'adresser sur lieux au Notaire soussigné,

A. BEAUVAIS, N. P.

...prie, le 2 février 1859. — tad
AUX CONSTRUCTEURS.
 ...OIS DE CONSTRUCTION A VENDRE
 PAR
FRANÇOIS LAPOINTE
 ...ont Ouest de la rue Bonaventure

160,000 pieds Pin blanc plat et quarré
40,000 pieds Chêne plat et quarré
10,000 pieds Orme et frêne
20,000 pieds Cèdre
30,000 pieds Épinette blanche

6.000 pieds Noyer noir, en plançons
30.000 planches de Pin d'un pouce
30.000 planches de Fruche
30.000 madriers de deux pouces (pin)
20.000 madriers d'un pouce et un quart
(pin)
une grande quantité de bois de différentes
autres à prix réduits.

FRANÇOIS LAPOINTE

